



Chers élèves, parents et tuteurs,

L'Équipe de la santé scolaire de Santé publique Algonquin (SPA) vous souhaite une bonne rentrée!

Nous nous réjouissons à la perspective de retourner dans les écoles et de travailler à l'atteinte d'un objectif commun, soit d'optimiser la santé et le bien-être de tous les membres de la communauté scolaire. Notre équipe collabore avec votre communauté scolaire à la promotion de milieux scolaires sains et du bien-être mental pour favoriser l'estime de soi et la résilience chez les élèves. Nous avons cerné des domaines prioritaires, dont les relations saines, la consommation de substances et la nutrition. En ce début d'année scolaire, nous aimerions vous rappeler quelques points importants et vous faire part des dernières nouvelles.

Faire un dépistage de symptômes de maladie et rester à la maison si on est malade

Même si la COVID-19 et d'autres maladies respiratoires continuent à poser un risque, les familles et les éducateurs peuvent, ensemble, minimiser ce risque le plus possible. Un des moyens les plus efficaces de protéger les communautés scolaires contre la maladie, c'est de rester à la maison quand on est malade ou quand on présente des symptômes de maladie. Tous les jours avant de se présenter à l'école, les élèves, les membres du personnel et les visiteurs devraient faire une auto-évaluation en utilisant [l'outil d'auto-évaluation](#) pour détecter tout symptôme de maladie.

Garder sa vaccination à jour

Les vaccins constituent un moyen sûr et efficace de prévenir des maladies et de sauver des vies. Santé publique Algonquin collabore étroitement avec les parents et les écoles pour faire en sorte que la vaccination des élèves de la région soit à jour. D'ailleurs, selon la Loi sur l'immunisation des élèves, certains vaccins sont obligatoires pour fréquenter une école en Ontario, notamment ceux contre les maladies suivantes:

- le tétanos, la diphtérie, la coqueluche et la polio (vaccin combiné);
- la rougeole, la rubéole et les oreillons et, pour les enfants nés en 2010 ou après, la varicelle (vaccin combiné);
- la méningococcie.

« La prévention des maladies infectieuses est essentielle si nous voulons assurer un milieu scolaire sécuritaire. Des taux de vaccination élevés contribuent à l'immunité communautaire, ce qui protège nos enfants contre les maladies dangereuses, affirme le Dr Tuinema, médecin hygiéniste adjoint à Santé publique Algoma. Pour certaines maladies évitables par la vaccination comme la rougeole, de très hauts taux de vaccination sont nécessaires pour obtenir l'immunité communautaire en raison de la capacité de cette maladie de se propager facilement chez les personnes non vaccinées. »

Signalement des vaccins à Santé publique Algoma

Les vaccins administrés aux enfants par un fournisseur de soins de santé ne sont pas systématiquement signalés au bureau de santé. Par conséquent, il est important que les parents nous envoient les renseignements sur les vaccins que reçoivent leurs enfants. Voici les trois façons possibles de nous signaler les vaccins qui n'ont pas été administrés par le personnel de Santé publique Algoma :

Par courriel – Vous pouvez envoyer une photo du dossier de vaccination de votre enfant à immunizations@algomapublichealth.com. **Assurez-vous d'inclure le nom complet et la date de naissance de votre enfant.**

En ligne - Connexion immunisations Ontario (CION) est un service Web fourni par le ministère de la Santé qui vous permet de transmettre de façon sécurisée des renseignements sur la vaccination. Pour utiliser ce service en ligne, allez au www.algomapublichealth.com/ICON

Par téléphone - Vous pouvez appeler notre Service de vaccination au 705 759-5409, ou le bureau de SPA de votre localité.

Séances de vaccination en milieu scolaire

Chaque année, les élèves de la 7e année se font offrir 3 vaccins par l'entremise du programme de vaccination en milieu scolaire, soit les vaccins contre :

- l'hépatite B;
- le virus du papillome humain (VPH);
- la méningococcie.

Cette année, les élèves de 8e année qui ont manqué cette occasion se verront offrir ces vaccins en milieu scolaire.

Le vaccin contre la méningococcie est obligatoire pour fréquenter une école, tandis que ceux contre l'hépatite B et le virus du papillome humain ne le sont pas; toutefois, ils sont recommandés pour protéger les enfants contre ces maladies évitables. À l'automne, des membres du personnel infirmier de la santé publique iront dans toutes les écoles du district d'Algoma pour s'assurer que tous les élèves de la 7e année peuvent recevoir ces importants vaccins. Les parents et tuteurs recevront les formulaires de consentement, qui auront été remis à leurs enfants.

Habituellement, les élèves doivent recevoir une dose de rappel du vaccin contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche (dcaT) lorsqu'ils sont au secondaire. Ce vaccin sera offert en milieu scolaire plus tard dans l'année scolaire. Les formulaires de consentement seront envoyés directement au domicile de tous les élèves qui doivent le recevoir.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la vaccination :

Appelez le bureau de Santé publique Algoma de votre localité ou composez le 705 759-5409 ou le 1 866 892-0172 (sans frais), poste 5409.

Parlez à votre fournisseur de soins de santé.

Consultez notre site Web www.algomapublichealth.com/immunization

Salutations distinguées,
L'Équipe de la santé scolaire de Santé publique Algoma